

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FÉVRIER 2023

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 24 février 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 17 février 2023.

Étaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Laurent GARCIA, Agnès LAPLAZA, Christine BESOMBE JOLLY, Olivier BARBIER, Jean-Louis DA COSTA.

Absent : Dimitri CHABOD

Absentes excusées : Colette CHAPUIS, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT,

Pouvoir de Pascale ROUX à Laurent GARCIA, de Colette CHAPUIS à Laurent BAILLY, Danièle TARTRAT à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

COMPTE DE GESTION 2022 :

M. le Maire présente le compte de gestion 2022 émis par la trésorerie présentant les résultats suivants :

Report investissement 2021 :	- 185 719.55€	} Résultat investissement 2022 : 216 713.96€
Dépenses d'investissement 2022 :	132 279.47€	
Recettes d'investissement 2022 :	348 993.43€	
Résultat de clôture 2022 :	30 994.41€	
Report fonctionnement 2021 :	498 713.40€	} Résultat fonctionnement 2022 : 102 622.14€
Couverture déficit 2021 :	185 719.55€	
Dépenses fonctionnement 2022 :	319 669.24€	
Recettes fonctionnement 2022 :	422 291.38€	
Résultat de clôture 2022 :	415 615.99€	

Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats que le compte de gestion présenté précédemment est soumis au vote par M. Serge DIZAMBOURG et est adopté à l'unanimité (11 voix).

ÉLECTION D'UN NOUVEAU 4^{ème} ADJOINT :

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Dumont, 4^{ème} adjoint installé en 2020, ainsi que l'acceptation par M. le Préfet de cette dernière. Il exprime son souhait de réélire un nouvel adjoint pour remplacer M. Dumont et demande à l'assemblée qui est candidat.

M. Laurent GARCIA se porte candidat

Chaque conseiller municipal, a remis au président son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu Monsieur Laurent GARCIA : 10 voix

A obtenu Monsieur Jean-Louis Da Costa : 1 voix

Nombre de bulletin blanc : 1

Monsieur Laurent GARCIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS :

M. Dumont faisait partie de commissions. Sa démission entraîne son remplacement au sein des différents organismes :

SYNDICAT DE VOIRIE : Titulaires : - M. Serge DIZAMBOURG - M. Jean-Louis DA COSTA
Suppléants : - Mme Christine BESOMBE-JOLY - M. Olivier BARBIER

CCAS : Membres actuels du conseil municipal : Mmes Christine BESOMBE-JOLLY, Mireille CARQUIGNY
Mme Hubleur n'avait pas été remplacée lors de son départ, il y a lieu de réélire 2 nouveaux membres.

M. Serge DIZAMBOURG et Mme Agnès LAPLAZA se présentent et sont élus à la majorité.

CONSEILLER À LA DÉFENSE : - M. DA COSTA Jean-Louis

RENOUVELLEMENT DU CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

M. le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle il a seul, le pouvoir d'inscrire ou de radier un électeur. Une commission de contrôle a été mise en place pour 3 ans afin de vérifier la régularité des mouvements sur les listes électorales. Celle-ci est composée d'un représentant de la préfecture, d'un représentant du tribunal et d'un conseiller. À échéance, il y lieu de désigner un nouveau représentant à cette commission.

M. le Maire fait savoir que Mme ROUX Pascale était candidate à ce poste .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la candidature de Mme Pascale ROUX par 12 voix pour.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

M. le Maire rappelle qu'une convention entre la bibliothèque et la médiathèque de Vesoul a été signée en 2020 pour permettre à notre structure d'avoir une activité un petit peu plus importante qu'avant (échange de livres, renouvellement, etc...). Cette dernière prenait fin au 31 décembre 2022. Il propose de renouvellement cette convention selon les mêmes modalités. Adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTATION DE M. LE MAIRE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier d'urbanisme a été porté devant le tribunal administratif. Les instructions étant réalisées par la cellule urbanisme du département, l'unité territoriale de Gray lui a proposé de représenter la commune dans cette affaire. M. le Maire exprime ne pas avoir les compétences nécessaires juridiques pour se défendre face à des avocats et est enclin à accepter la proposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la délégation de représentation dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- SICTOM :
 - Réunion pour les consignes de tri le 1^{er} mars à la salle polyvalente
 - Problème concernant le ramassage des OM rue du coteau fleuri ; actuellement le camion de ramassage doit effectuer une « marche arrière » alors qu'il est interdit de procéder ainsi. En attendant de trouver une solution, un camion « bédouin » fera la relève les mêmes jours de collecte qu'auparavant.
- Effraction et vol constatés aux vestiaires du stade lundi 19 décembre ; l'expert est passé, nous attendons le rapport.
- Logement communal rue des chenevières : la toiture et les diverses réparations sont terminées. Il faut réfléchir au devenir du bâtiment.
- ECOLE : la 3^{ème} classe est maintenue pour la rentrée de septembre 2023.
- PÉRISCOLAIRE : à la suite d'une demande d'un administré, il est envisagé d'effectuer des repas intergénérationnels, 1 fois par mois, pendant une période d'essai allant jusqu'en juillet. Selon les résultats, le dispositif sera renouvelé au pas.
Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

